



# Le halage

Novembre 2016 : *Halage à col d'homme*



*"Ils tractaient tête baissée, le regard vide, les épaules labourées par la bande de tissu de la bricole. Ils halaient, les dents serrées sur leur fatigue, gesticulant sans cesse pour tenter de chasser les mouches nombreuses qui voltigeaient sur le chemin de halage..."*

*D'après textes et photos de l'ouvrage de René Descombes,*

De ce travail surhumain ne nous restent que quelques photos et de rares témoignages. En premier lieu parce que ce fut probablement une des premières techniques de traction employée sur les voies d'eau. Si quelques auteurs de l'antiquité évoquent bien le halage par des animaux, il n'en reste pas moins vrai que ce travail fut avant tout exécuté par des humains. Il faut avoir à l'esprit que le halage à col d'homme fut utilisé pendant des siècles et qu'il représente le mode de propulsion le plus longtemps employé en navigation fluviale. Ensuite parce que ce type de halage va cohabiter avec la traction animale et même la concurrencer.

A première vue cette concurrence peut sembler illogique. Comment un homme qui hale peut-il être plus efficace que des animaux. Cette rivalité va surtout se faire sentir sur les canaux et principalement sur les canaux de Bourgogne et du centre de la France. Nous avons vu qu'il y circulait des bateaux de taille réduite.

Les berrichons portaient 70 à 80 tonnes en canal. Les tirer était à la portée du halage humain avec des performances comparables à celles de chevaux : un parcours d'une vingtaine de kilomètres par jour. humain ne pourra pas rivaliser avec la traction animale. Encore qu'il convient de noter que certains mariniers recourront encore à la bricole, il est vrai de manière ponctuelle, jusque vers les années 1950.



# Le halage

Certains haleurs vendaient leur travail à la journée. Ce pouvaient être de pauvres hères qui vivaient près des canaux ou des rivières en espérant trouver un bateau à haler pour un salaire souvent dérisoire. Cette main-d'œuvre se recrutait surtout dans les ports des fleuves et canaux. Ils pouvaient eux même être bateliers et travailler pour une entreprise de batellerie ou pour leur propre compte. D'autres, plus ou moins haleurs occasionnels, exerçaient diverses professions liées ou non à la batellerie (menuisier de marine, paysans...).



Toute la famille est au halage sur la Scarpe, rivière du Nord-Pas-de-Calais. . Image issue du **blog La Batellerie**.

Difficile de dire si sur cette photo les enfants tirent réellement le bateau ou s'ils posent pour la photo. En principe les enfants sont exclus de ce travail de halage. L'âge minimum pour le halage par exemple sur le canal d'Orléans est de quinze ans.

Malheureusement, comme souvent, cette réglementation n'était pas respectée et les enfants halaient. La date, 1931, nous indique que malgré les interdictions, le halage à col d'homme s'est prolongé tard dans le temps.



Bricoles de halage à col d'homme.



# Le halage

Pour tirer, les haleurs se passaient ces harnais autour de la poitrine.

Ces bandes de tissus pouvaient être appelées selon les régions, bricoles, las, enses...

Les haleurs tiraient penchés en avant et étaient pour cela surnommés "les ramasseurs de persil". Ils pouvaient aussi tracter en s'arc-boutant sur le dos, alternant les deux positions pour atténuer les douleurs.



Image issue du **blog La Batellerie**.

Il semble qu'il n'y ait de chemin de halage que sur un seul côté, mais parfois, comme sur le canal de Briare, la traction se faisait des deux côtés. Inutile dans ce cas d'avoir quelqu'un à bord pour guider le bateau.

Le livre de René Descombes nous donne une petite idée de ce que pouvait être un voyage au 18<sup>ème</sup> siècle sur le canal de Briare " *Certains bateliers/haleurs, entreprenaient le voyage aux longs jours de Briare à Paris. Une équipe demandait ainsi un minimum de 100 livres pour effectuer ce trajet.*

*Arrivés à Paris, les haleurs revenaient habituellement à pied de Paris à Briare ; c'étaient de solides marcheurs, qui abattaient en 3 jours les 42 lieues (168km) qui séparent la capitale de Briare" .*







# Le halage

Sur les canaux et rivières, l'introduction du gabarit Freycinet va progressivement entraîner la disparition de la traction à col d'homme ou du moins sa raréfaction. Le préfet du Loiret en autorisant le halage animal en 1842, provoquera la désuétude progressive du halage à col d'homme sur les voies d'eau du département. En principe la loi Freycinet de 1879 interdit le halage à col d'homme, mais celui-ci subsistera encore longtemps. Ces interdictions se heurteront à l'hostilité des haleurs dont c'était le seul revenu. Ils se verront ainsi privés de leurs maigres ressources et s'en prendront parfois aux équipages et aux charretiers des bateaux halés par traction animale.

Malgré ces incidents et résistances la transition vers la traction animale est engagée et ira en se développant.

